



REVUE DE PRESSE DU 29/03/2017

- 1- La Banque nationale d'Algérie (BNA) a annoncé mardi à Alger un nouveau service destiné aussi bien aux particuliers qu'aux entreprises, et qui offre l'avantage pour les clients de la banque d'effectuer presque toutes leurs opérations bancaires via le Web. Ce service qui sera lancé dimanche prochain, permet au client BNA de faire presque toutes les opérations au niveau de n'importe quelle agence mais également en ligne. Il s'agit notamment de la consultation des soldes, les virements entre comptes, l'historique des mouvements, la commande de chèquiers avec la possibilité de téléchargement des différents documents bancaires et l'accès aux services messagerie.

- 2- La Banque de développement local (BDL) a lancé mardi son nouveau système d'information, une plateforme informatique moderne qui permet notamment un traitement rapide et en temps réel des opérations et transactions bancaires, en éliminant tous les obstacles que rencontraient les clients de la banque. "Ce nouveau système permettra d'éliminer tous les obstacles bureaucratiques qui entravaient et ralentissaient nos opérations bancaires, et le client devient ainsi un client de la BDL et non pas de son agence, c'est à dire, il peut effectuer toutes les opérations qu'il souhaite dans nos agences à travers tout le territoire national et pas seulement son agence habituelle", a expliqué le P-dg de la BDL Mohamed Krim lors d'une conférence de presse.

- 3- Les transferts de fonds vers l'Algérie par la diaspora établie à l'étranger ont atteint deux milliards de dollars en 2015, selon une vaste enquête de la Banque mondiale (BM) sur la diaspora dans la région Mena, publiée mardi à Washington. Ce montant représente 0,9% du PIB de l'Algérie en 2014, selon cette analyse conçue pour examiner la nature de l'engagement des professionnels de la diaspora de l'Afrique du nord et du Moyen Orient dans le développement de leurs pays d'origine.



- 4- Les modalités d'application des avantages supplémentaires accordés aux investissements créant plus de cent (100) emplois sont désormais définies par un décret exécutif publié au Journal officiel no 16. Ainsi, la durée est portée jusqu'à cinq (5) ans pour les avantages d'exonération de l'impôt sur le bénéfice des sociétés (IBS), d'exonération de la taxe sur l'activité professionnelle (TAP) et de l'abattement de 50% sur le montant de la redevance locative annuelle fixée par les services des domaines. Cette durée est de trois (3) années pour les investissements créant un nombre inférieur ou égal à cent (100) emplois.

- 5- Le Directeur du Centre national de prévention et de sécurité routière (CNPSR), Ahmed Naït El-Hocine, a annoncé mardi à Alger le lancement en avril prochain de la confection du permis de conduire biométrique. Toutes les dispositions ont été prises pour entamer la confection du permis de conduire biométrique en avril prochain en prévision de la mise en œuvre de la nouvelle loi relative au permis de conduire à points qui entrera en vigueur fin 2017, soit après la mise en place de tous les mécanismes nécessaires, a précisé M. Naït El-Hocine au forum d'El-Moudjahid.

- 6- L'Algérie et le Congo ont décidé de relancer leur coopération dans tous les domaines, a indiqué mardi à Alger le président congolais, Denis Sassou N'Guesso, qualifiant sa visite d'Etat en Algérie de "succès total". "C'est un moment historique, parce que nous avons décidé de relancer nos relations bilatérales dans tous les domaines", a déclaré M. Sassou N'Guesso à l'issue de son entretien avec le président de la République, Abdelaziz Bouteflika.

- 7- Le Président de l'Assemblée populaire nationale (APN), Mohamed Larbi Ould Khelifa a passé en revue mardi avec le ministre iranien de la Culture et de la Guidance islamique, Reza Salehi Amiri, les "bonnes" relations existant entre l'Algérie et l'Iran appelant à poursuivre les efforts pour les renforcer davantage, a indiqué un communiqué de l'APN. M. Ould Khelifa a appelé, lors de cette rencontre, à "poursuivre les efforts pour renforcer ces relations, en particulier au niveau parlementaire, à travers la dynamisation du rôle des groupes d'amitié au mieux des intérêts des deux pays.



A lire : BDL: réduction notable dans le traitement des opérations et prestations bancaires

ALGER - La Banque de développement local (BDL) a lancé mardi son nouveau système d'information, une plateforme informatique moderne qui permet notamment un traitement rapide et en temps réel des opérations et transactions bancaires, en éliminant tous les obstacles que rencontraient les clients de la banque.

"Ce nouveau système permettra d'éliminer tous les obstacles bureaucratiques qui entravaient et ralentissaient nos opérations bancaires, et le client devient ainsi un client de la BDL et non pas de son agence, c'est à dire, il peut effectuer toutes les opérations qu'il souhaite dans nos agences à travers tout le territoire national et pas seulement son agence habituelle", a expliqué le P-dg de la BDL Mohamed Krim lors d'une conférence de presse. L'objectif est d'optimiser les délais de traitement des opérations pour la clientèle, l'augmentation des volumes de données enregistrées dans le temps ainsi qu'une personnalisation de la relation banque-client, le tout avec une sécurisation optimale des opérations.

Avec ce nouveau système, baptisée El Nasr, (en référence à la fête de la Victoire célébrée le 19 mars), une opération de domiciliation bancaire effectuée dans le cadre du commerce extérieur et qui prenait 24 heures auparavant, peut se faire désormais en 2 heures seulement, alors que les délais d'octroi d'un crédit passent à 15 jours au lieu de 2 mois avec les anciennes procédures.

Le basculement vers le nouveau système d'information a été effectué, selon M. Krim, parallèlement à une opération de réorganisation de la banque ayant permis de remplacer les directions régionales par 35 pôles commerciaux, regroupant 8 à 10 agences chacun, et l'installation de 16 pôles opérationnels permettant l'introduction de nouveaux métiers bancaires. Interrogé par la presse sur la possibilité d'une introduction de la BDL en Bourse, le responsable a indiqué que la question "n'est pas à l'ordre du jour", précisant que la décision relève des pouvoirs publics qui étudient actuellement la possibilité d'introduire le Crédit populaire d'Algérie (CPA).

Estimant que la généralisation du e-paiement "n'avance pas comme souhaité" même si le nombre des cartes CIB délivrées augmente, le P-dg de la BDL a annoncé qu'une nouvelle entité interbancaire sera créée prochainement pour la généralisation de l'utilisation des cartes interbancaires (CIB) ainsi que l'installation des terminaux de paiement électronique (TPE), et cela à l'initiative de l'Association des banques et établissements financiers (ABEF). En 2016, la BDL a accordé des crédits pour un montant de 744 milliards de DA, soit une évolution de 11% par rapport à 2015, a indiqué M. Krim ajoutant que 70% du montant des crédits octroyés l'année dernière était destiné à l'investissement. Le même responsable a souligné, à ce propos, que la BDL ambitionne de participer activement à la relance des investissements au profit des PME/PMI tous secteurs confondus y compris à travers les dispositifs de création d'activités (ANSEJ, ANGEM, CNAC).

D'ailleurs, le montant total de crédits accordés par la BDL à la micro-entreprise a atteint 166 milliards de DA à fin 2016, soit une évolution de 4 % par rapport à 2015. Cette banque qui compte actuellement 156 agences commerciales est dotée d'un capital social de 36,8 milliards de DA. Son chiffre d'affaires en 2016 a atteint 50 milliards de DA (contre 34,9 en 2015) avec un résultat bénéficiaire de 16,7 milliards de DA.

-FIN-